

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Dominic Turgeon](#)

<https://www.cadre21.org/membres/22c01d8dd99459341e722f7a>

Date d'obtention : 2020-10-08 18:37:15

## Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte

### Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dans tous les cas,

1) il est important de parler avec la personne qui nous fait le signalement ainsi que la victime si celle-ci est différente de la personne signalent.

2) D'analyser la situation en s'assurant de poser les bonnes questions le tout sans juger la personne. Lors de cette analyse il est important de remplir la grille prévue à cet effet afin de déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation.

3) de vérifier si d'autres jeunes sont impliqués dans la situation et analyser la situation avec ses derniers.

Ensuite, il est important de regarder si les actes semblent malveillants et de nature criminelle ou non. S'ils semblent malveillants et de nature criminelle --> la police est contactée et le jeune n'est pas rencontré

4) S'ils ne semblent pas malveillants--> Parler au jeune investigateur et s'assurer de protéger ceux qui ont donnés l'information.

Avec les étapes 1 à 4 on est mieux outillé pour dire s'il s'agit d'une intention malveillante ou impulsive.

\*\*\*En tout temps il est important de limiter le contenu de ce qui est dit afin de préserver la confidentialité et la vie privé des victimes ainsi que celle des personnes impliquées.

De façon plus global...

Situation de sexage --> intervention scolaire avec la trousse--> Intervention policière (saisie de l'appareil, rapport et courriel au DPCP) --> DPCP pouvant mener à 1) acte malveillant (tribunal jeunesse) 2) Acte malveillant (enquête criminelle) 3) Acte impulsif (rencontre de sensibilisation sexto)

## Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est important de poser des questions afin de bien cerner la situation ainsi que les gens impliqués. Dans les différents cas, il est possible de voir que si nous identifions rapidement les gens impliqués nous sommes en mesure de limiter la propagation et ainsi limiter les conséquences pour les victimes. De plus, il est important d'être ouvert et à l'écoute lors des entretiens afin de mettre les jeunes en confiance. En effet, dans la 1e situation la jeune fille revient discuter avec l'intervenant pour lui partager d'avantage de détails par rapport à la situation. Sans cette bonne collaboration, l'intervention n'a pas la même impact et les conséquences pour la victime peuvent rapidement escalader. Je retiens également les 4 éléments d'analyse l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue qui sont capital pour bien délimiter la limite entre des actes malveillants ou non. Ces éléments permettent également de structurer l'information et la rendre plus cohérente.

## Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La 1e étape, soit celle de parler avec la victime d'un événement surtout lorsque que ce n'est pas elle qui vient nous partager l'incident. Je trouve que cette situation peut être gênante pour la victime et qu'il peut être plus difficile de la rassurer dépendamment des contextes. De plus, à cette étape il n'est pas garanti que nous ayons un lien avec la victime en question. Il y a donc tout l'aspect de la création d'un lien de confiance qui s'ajoute à la situation en tant que telle. Il faut également bien se positionner lors de cette étape, nous voulons que la victime se perçoive comme étant une part de la solution et non du problème. Cela peut être difficile par moment et il peut être intéressant pour un intervenant de saisir l'opportunité et d'entretenir un discours plus moralisateur alors que ce n'est pas du tout le but recherché.